



## Communiqué de presse

Paris le 25 avril 2013

Réaction à la publication du rapport du Sénateur F. Patriat sur le financement de l'apprentissage

### **« Préservons la possibilité pour les entreprises d'orienter les financements vers les formations adaptées à leurs besoins »**

AGEFA-PME s'associe aux propositions du sénateur Patriat pour plus de **transparence et d'efficacité**. « Nous **proposons de réduire le nombre d'OCTA à une vingtaine, en fixant un seuil de collecte à 50 millions d'€** » précise son président Bernard Capron.

D'autre part, les **OCTA**, en particulier AGEFA-PME, collecteur interprofessionnel national, portent la voix des entreprises dans l'élaboration des dispositifs d'enseignement professionnel. Ils **veillent à ce que les formations financées répondent aux besoins des entreprises**.

**C'est pourquoi AGEFA-PME souhaite que les entreprises restent décisionnaires dans l'attribution des fonds** et s'oppose à certaines pistes évoquées par le rapport. Il souhaite :

- Que la collecte ne soit pas confiée à d'autres organismes (tel l'URSSAF) car ce serait nier le lien direct entre les entreprises et les formations qu'elles souhaitent financer
- Augmenter, et non limiter, la possibilité de flécher les sommes qu'elles versent vers les formations qu'elles jugent utiles.
- Réfléchir à la contractualisation avec les régions (paritarisme) mais garder le pilotage actuel par les OCTA. Rappelons qu'AGEFA-PME associe déjà les régions et tous les partenaires sociaux à l'affectation des fonds libres.

**AGEFA-PME propose un système lisible et plus efficace : fixer des barèmes de dotations par apprentis.**

L'établissement formateur recevrait, de la part de l'Etat (via les régions) et des entreprises (via les organismes collecteurs), une dotation définie en fonction du niveau de formation et des besoins du territoire. « Ils y trouveront une **stabilité et une pérennité de leurs financements** qui gagnera considérablement en transparence. Pour les entreprises le montant de la taxe n'augmenterait pas » conclut Bernard Capron.

### Contact presse

Jean-Jacques Dijoux - Directeur général - AGEFA-PME - 01 55 23 23 86 - [jjdijoux@agefa.org](mailto:jjdijoux@agefa.org)

Ou Agence : Isabelle Sordier - 06 26 40 82 77 - [isabelle.sordier-horn@image-strategie.com](mailto:isabelle.sordier-horn@image-strategie.com)

### A propos de Agefa PME :

Créé par la CGPME, **AGEFA PME est un acteur de référence** de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage qui **favorise l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise**. Créateur de liens entre tous les acteurs de l'enseignement professionnel et les entreprises, il est présent sur l'ensemble du territoire.

Il déploie son expertise de manière indépendante et transversale, auprès de toutes les entreprises, de toutes les professions. Il est notamment l'un des plus importants collecteurs de la taxe d'apprentissage.

[www.agefa.org](http://www.agefa.org)